



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 6 juillet 2023	Heure de départ	16 h	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 33°C)	Vent :	15 km/h (Sud)	
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 80/82
Total des paris mutuels	\$269,664			
Vétérinaire à contacter	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Lindberg, Gunnar (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Les protocoles relatifs aux conditions météorologiques extrêmes de Niveau 1 sont en vigueur aujourd'hui.
- Nous avons discuté avec Peter Andrusek, directeur des courses, des dommages causés aux biens de l'Association par toute personne présente dans l'avant-dernier droit. Comme Rideau Carleton est une propriété privée, tout changement, modification ou enlèvement d'infrastructure doit être approuvé par la direction des pistes.
- Retrait anticipé opéré par les juges (autre) du cheval, "COLTRANE DE VIE", de la Course 4.
- Retrait anticipé opéré par les juges (météo) des chevaux, "RADLEY HANOVER" et "STAR DOG", de la Course 9.

Courses :

1. **Enquête** pour le #5, "ORLYS FLIGHT", (Guy Gagnon), arrivé en 4^e position qui a fait un bris d'allure après le départ.
Le #5 a été en perte de foulée pendant plus de 25 foulées consécutives et a donc été placé en dernière position (9^e) selon la règle 22.27.02 de la CAJO (bris d'allure prolongé).
Lors du bris d'allure, le #5 a provoqué une obstruction au #6, "MYSTERIOUS FRANK", (Robbie Robinson), arrivé en 2^e position.
Rien d'autre à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/JFQdkDsrrGM>
2. Examen de la course au sujet du #1, "DIEHL", (Pascal Berube), dans le deuxième quart (281 59).
Comme le #1 avait deux longueurs d'avance sur le cheval qui le suivait, le comité ne considère pas qu'il s'agisse d'une infraction à la règle 22.05.01 (k) (allure comparable à la classe).
Rien d'autre à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Examen de la performance du #4, "MONTANABLACKANGEL", (Jimmy Gagnon), arrivé en 4^e position, qui a fait un bris d'allure et a terminé et du #3, "AMIGO MIO", arrivé en 2^e position, qui a fait un bris d'allure avant le poteau de 1/4 de mille.
Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure n'a été commise par l'un ou l'autre de ces chevaux.
Rien d'autre à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Examen de la course entre les #6, "NIGHT CLUB HANOVER", (Antoine Desrochers), et #9, "GETYOURLICENCELIAM", (Guy Gagnon), avant le poteau de ¼ de mille.
Le #6 était le premier à passer et tentait de se rendre à la rampe devant le #9 qui était en 2^e position.
On a rappelé à M. Desrochers de maintenir une distance de sécurité avec les autres chevaux.
M. Desrochers a également reçu des instructions sur les règles de la CAJO sur la stimulation, concernant sa stimulation dans le dernier virage.
Rien d'autre à signaler.

7. Nous avons expliqué la règle de la CAJO 22.09 (pieds dans les étriers) au conducteur du #3, "DONATOVER", (Stephane Brosseau), pour le dernier droit. L'explication qu'a donnée M. Brosseau a été acceptée et aucune action réglementaire n'est requise.
Rien d'autre à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Le cheval, "LATTE SEELSTER", a été retiré à la dernière minute (maladie) par le vétérinaire de la CAJO, Dr M. Rocheleau.
Il y a eu un remboursement totalisant \$ 2,692
Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Course 6

Le #9, "GETYOURLICENSELIAM" (1), pour \$ 25,000 par LIMCO inc., (Victor Puddy, entraîneur).